



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 31.03.2014

PROCES-VERBAL N° 1

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 16.12.2013

04. Décision

- 01 Règlement de la vidéosurveillance
- 02 Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables
- 03 Affectation du fond des énergies renouvelables 2014
- 04 Structures d'accueil communales
 - 01 Approbation des nouveaux règlements
- 05 Crédits complémentaires
 - 01 Versegères, Ch. de Procharrat CHF 190'000.-
 - 02 GECAL SA CHF 2'000'000.- Rachat du capital-actions des 3 Rocs SA (40%)
- 06 Postulats
 - 01 Pour le maintien des centres des villages en mains bagnarides
 - 02 Pour une réflexion globale des centres scolaires (Châble, Bruson et Vallée)

05. Information / présentation

- 01 Plan Directeur Energétique Territorial – PDET
- 02 Centre sportif
- 03 Centre médical

06. Divers

PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents ainsi qu'au représentant de la Presse.

1. Contrôle des présences

43 conseillers généraux présents, 2 excusés.

Deux scrutateurs sont nommés : MM Grégory May et Jérémy Alter

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis à une rocade. Etant donné la présence des représentants du projet du Plan directeur Energétique Territorial – PDET, la présentation est faite en début de séance.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16.12.2013

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Décision

01 Règlement de la vidéosurveillance

Mme la conseillère communale Elisabeth Delamorclaz apporte une précision concernant la 4^{ème} personne habilitée à visionner les enregistrements, il ne s'agira pas de l'assistante administrative, mais du chef de groupe (un policier).

Le CG accepte à l'unanimité le règlement de la vidéosurveillance.

02 Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables

M. Norbert Fellay rappelle le but de ce règlement : inciter à la rénovation tout en bénéficiant des subventions cantonales. Le CC a décidé de soutenir également le chauffage à bois de petite puissance, de 5 à 20 kW.

M. Vaudroz précise qu'aucun effet rétroactif n'est envisageable et que ceci concerne les améliorations du type de chauffage, passage du mazout à la PAC ou au chauffage à distance par exemple. Ce règlement sera vraisemblablement communiqué dans le Bagnes Info de juillet.

La Commission aménagement du territoire, construction et bâtiments, propose d'accepter ce règlement en spécifiant que le règlement des constructions au niveau esthétique devra être adapté et suivre l'évolution de ces nouvelles technologies.

La commission de gestion est favorable à ce règlement, en proposant d'y ajouter une référence au photovoltaïque et que toute modification du coefficient de pondération soit soumise au CG (actuellement équivalence subvention cantonale et communale).

Le président Eloi Rossier accepte que le coefficient soit soumis au législatif.

Le CG accepte à l'unanimité le règlement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

03 Affectation du fond des énergies renouvelables pour 2014

Raymond Vaudroz rappelle que le montant annuel à disposition est de CHF 500'000.- et qu'un solde 2013 estimé à environ CHF 100'000.- est à disposition. Il précise les 3 points pour lesquels ce fond sera utilisé :

- Projet d'une toiture solaire sur bâtiment communal pour CHF 150'000.-
 - Subventions communales aux aides accordées par le canton pour CHF 200'000.-
 - Etude réalisée par la Sedre pour le plan directeur Energies sur Verbier pour CHF 100'000.-
- Une solde de CHF 150'000.- est donc encore à disposition.

Le CG accepte à l'unanimité l'affectation du fond des énergies renouvelables pour 2014.

04 Structures d'accueil communales : approbation des nouveaux règlements

Mme Eli Lehner présente les principales modifications du règlement, au vu du succès que connaissent les structures d'accueil soit : augmenter le tarif horaire de CHF 1.- et facturation des heures d'absence. Elle remercie les différentes personnes qui ont travaillé sur ce projet.

M. Stéphane Michellod précise que la tarification selon le revenu est gérée par un programme.

La commission de gestion recommande d'accepter les nouveaux règlements bien que le rêve d'arriver prochainement à un autofinancement des structures, en tenant compte de l'entretien/investissement des bâtiments, s'est rapidement éteint.

Le CG accepte à l'unanimité les nouveaux règlements des structures d'accueil

05 Crédits complémentaires

01 Versegères, Ch. De Procharrat CHF 190'000.-

M. Norbert Fellay explique que l'actuelle conduite ne permet pas un débit rationnelle pour de nouvelles constructions. Des tuyaux d'irrigation et l'éclairage publique seront remplacés par la même occasion.

Le CG accepte à l'unanimité le crédit complémentaire Ch. de Procharrat

02 GECAL SA, rachat du capital-actions des 3 Rocs SA (40% pour CHF 2'000'000.-)

M. Raymond Vaudroz rappelle qu'à la création de GECAL SA, il fallait minimiser les risques car le projet des 3 Rocs était en cours de réalisation. Actuellement le risque a disparu, les bâtiments des 3 Rocs ayant été mis en fonction au 1er décembre 2013 ; raison pour laquelle ce montant n'a pu être intégré au budget 2014.

D'autre part, des clients potentiels souhaiteraient une présence uniquement communale dans ce capital-actions.

M. Eloi Rossier souhaite saisir l'opportunité que l'entier du capital reste en main bagnarde, condition nécessaire pour prévoir une extension vers les communes voisines.

M. François Corthay indique que la Commune de Sembrancher souhaite entrer dans le capital, à condition que la société soit exclusivement propriété de la Commune.

Concernant la grande quantité de rotations de camions livrant les pellets pendant les fêtes de fin d'année, M. Raymond Vaudroz déclare que cette 1ère année était un peu expérimentale, et que l'année prochaine avec une meilleure gestion, la livraison des pellets devraient être optimisée.

M. François Corthay ajoute qu'il ne s'agit pas d'une dépense à proprement parler, mais un investissement dans un capital d'une société qui nous appartiendra à 100 %. De plus, le rendement de l'investissement sera intéressant pour la Commune.

La CoGest constate que les comptes sont un peu moins bons que prévu en raison des conditions climatiques défavorables au chauffage, mais le nombre de raccordements à ce jour est supérieur aux prévisions, ce qui est de bon augure pour le futur. L'argument des opportunités commerciales nous est apparu très important pour le choix de ce timing. Elle est favorable à ce rachat en considérant l'impact sur le budget 2014 comme un investissement et non pas une dépense.

Le CG accepte par 35 pour 2 contre et 5 abstentions le rachat du capital-actions des 3 Rocs SA

06 Postulats

01 Pour le maintien des centres des villages en mains bagnardes

Mme Andrée-Noëlle Filliez et M. Jean-Henri Filliez présentent le postulat.

M. Eloi Rossier approuve qu'il est nécessaire pour une commune de préserver son patrimoine, toutefois ne pense pas que ce postulat atteigne ce but ni celui de favoriser l'accès à la propriété pour les jeunes de notre région.

La CoGest trouve le postulat tout à fait louable mais pense qu'il est préférable de laisser faire le marché.

Le CG refuse par 21 contre 9 pour et 12 abstentions le postulat Pour le maintien des centres des villages en mains bagnardes

02 Réflexion globale des centres scolaires (Villette/Bruson et Vallée)

M. Patrick Bruchez se dit surpris et agacé par ce postulat. Il est clairement ressorti de divers sondages, que des centres de plus de 200 élèves n'étaient pas souhaités. De plus, l'horaire continu nous a préoccupé et nous préoccupe encore. L'emplacement des sites doit être le plus proche des bassins de population. Il estime, à titre personnel, ce postulat irrecevable.

M. Eloi Rossier précise que des groupes de travail ont été créés en incluant tous les « acteurs » scolaires, parents, enseignants, autorités, afin d'étudier la meilleure solution. Un comparatif des coûts a également été étudié par le CC et il en ressort que la solution de deux centres scolaires plutôt que trois ne serait pas forcément plus économique au final.

M. François Corthay souligne l'aspect émotionnel de ce dossier. La solution des 3V offre la taille critique souhaitée, bien que la solution des 2V pourraient amener des facilités, tant au niveau éducatif que des infrastructures du fait du regroupement...

Mme Mélanie Mento précise qu'il est important de mettre en avant les structures d'accueil de manière plus professionnelle.

Pour la commission de Aménagement du territoire, l'emplacement prévu par le postulat n'est pas idéal, dans le lit majeur de la Dranse. Le postulat est rejeté par la commission.

La commission des écoles soutient le projet des 3V et rejette ce postulat.

La CoGest désire mettre l'enfant au cœur du débat en privilégiant l'aspect humain, et ne remet pas en question le projet des 3V.

Le CG refuse par 31 contre 3 pour et 8 abstentions le postulat pour la Réflexion globale des centres scolaires (Villette/ Bruson, Vallée)

5. Information / présentation

01 Plan Directeur Energétique Territorial - PDET

Le conseiller communal Norbert Fellay fait un petit message d'introduction au sujet du PDET. Au printemps 2011, la nouvelle ordonnance cantonale sur l'utilisation rationnelle d'énergie, interdit l'utilisation de chauffages électriques pour toute nouvelle construction. Cette interdiction a été saisie comme une opportunité pour la réalisation d'installations de chauffage à distance et la création de la société GECAL SA. Un postulat a été déposé proposant notamment de :

1. Subventionner l'utilisation d'énergie renouvelable dans le domaine privé.
2. Créer, dès 2012, un poste au budget pour les énergies renouvelables de manière à permettre une planification pour les 10 à 15 prochaines années.
3. S'adjoindre les services de l'école d'ingénieurs de Sion pour différentes études sur les possibilités d'économies d'énergie.

La parole est donnée successivement à M. Michel Bonvin pour la présentation de la planification du PDET pour les 20 à 25 prochaines années, ainsi qu'à Mme Martine Flon qui effectue les travaux en vue de l'obtention du Label « Citée de l'énergie » pour la Commune de Bagnes.

Raymond Vaudroz précise qu'il n'y a aucun avantage financier et que l'idée d'obtenir ce label est surtout au niveau de l'image. Plusieurs villes ont obtenu ce label et le challenge semblait intéressant pour le transposer à une commune de montagne. Cela permet également de faire un état des lieux des installations actuelles et des efforts à fournir pour les remplacer au profit d'installations plus respectueuses de l'environnement.

Concernant le pourcentage d'utilisation de l'énergie du barrage de Mauvoisin sur la consommation globale de la Commune de Bagnes (actuellement 15%), il est difficile de se projeter vers les divers scénarios qui se présenteront, mais l'objectif de la Commune de Bagnes est clairement de maîtriser et utiliser d'avantage cette énergie qui est la sienne.

02 Centre Sportif

M. Eric Fumeaux annonce que les travaux débiteront à la fin de la saison d'hiver.

Le budget retravaillé se monte à 42 millions ; avec une soupape de sécurité qui concerne la construction ou non de la halle de curling. Concernant le mandat de la garantie des coûts, la Commune cherche la solution la mieux adaptée. Le mandat pourrait être divisé en 3 lots afin d'avoir un meilleur suivi.

Des investisseurs ont été contactés et sont intéressés par l'idée de construire un hôtel à proximité du Centre Sportif et y créer une synergie.

La gestion du restaurant sera donnée à la société DSR et une demande leur a été faite de prendre un risque sur l'exploitation afin de diminuer le déficit que connaît actuellement le restaurant du Centre Sportif.

M. Raymond Vaudroz confirme que l'installation de chauffage à distance sera prise en charge par GECAL SA et que le CG ne sera pas sollicité pour ce poste.

03 Centre médical

M. Eloi Rossier informe que plusieurs rencontres avec les diverses forces en présence ont eu lieu et se sont avérées très positives. 3 médecins sont candidats à la reprise du cabinet des Arcades et la décision qui sera communiquée la semaine prochaine a été facile à prendre, un candidat se dégageant nettement. La reprise du cabinet est prévue au 1^{er} mai, voir un peu plus tard, afin d'assurer une bonne transition.

Une rencontre avec la docteure qui travaille actuellement au Châble, a eu lieu ; pas de réponse pour l'instant quant à sa volonté de continuer, mais un bon espoir subsiste.

Diverses rencontres ont eu lieu avec le directeur de l'OCVS (Dr Bellagamba) ; les besoins spécifiques de la Commune de Bagnes ont été reconnus. Une ambulance pourrait être positionnée à Verbier pendant la haute saison du moins.

Quant au Centre des Fleurettes, il sera équipé lorsque que des médecins seront prêts à s'y installer, la recherche se poursuit.

6. Divers

01 M. Vincent Michellod annonce que les Tennis-Club de Verbier et de Bagnes ont fusionné.

02 M. Jacques Bertuchoz constate que la commune de Bagnes est contributrice pour 6 millions à la péréquation financière intercommunale du canton du Valais ; la 2^{ème} commune est Zermatt avec 1'774'000.-.

M. François Corthay précise que la contribution est basée sur les recettes fiscales divisées par le nombre de contribuables, donc tous les contribuables hors communes ne sont pas décomptés. De plus, le montant pour l'année 2014 est basé sur les années 2007-2008-2009, qui furent de très belles années au niveau des recettes.

M. Eloi Rossier confirme qu'en versant un tel montant dans la péréquation financière, la Commune de Bagnes a droit à quelques égards, les conseillers d'Etat MM. Tornay et Melly en ont pris note.

03 M. Jacques Bertuchoz propose que des radars fixes soient installés sur la route de Verbier entre Villette et le Cotterg. Eloi Rossier précise que la police communale a le droit de mettre des radars informatifs uniquement.

04 M. Jean-Daniel Gay-Des-Combes informe que le secteur de la Fontaine, rue de la Poste à Verbier sera réaménagé et un podium y sera installé.

05 M. Dominique Zuchuat rappelle au CC que la commission de l'environnement est en constant déficit. Un poste vacant ayant été repourvu alors que le départ à la retraite du titulaire eut été l'occasion idéale pour diminuer les coûts du service. D'autre part, la procédure d'engagement soulève des interrogations.

Mme Elisabeth Delamorclaz souligne que l'engagement du personnel n'est pas du ressort du CG.

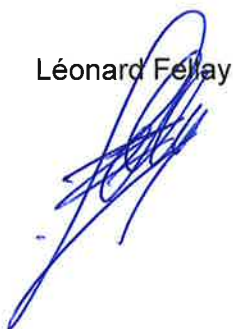
M. Eloi Rossier précise que le CC est attentif pour chaque renouvellement de poste et l'engagement de la personne en question s'est avéré nécessaire après analyse.

06 Yves Bruchez présente le projet "Midnight Bagnes". Les 3 soirées ont réuni 60, 41 et 43 jeunes. L'idée de proposer une salle plus grande fait son chemin.

Clôture de la séance à 23h00

Le secrétaire

Léonard Feljay



Pour le Conseil Général

Mélanie Mento
Présidente du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG

